



DECISION 2018052814

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** la décision 201706081 du Président du Cnous du 8 juin 2017 nommant Monsieur Alexandre Aumis, Directeur de la Centrale d'achats du réseau des Crous ;
- VU** la convention de mise à disposition de Monsieur Alexandre Aumis du 6 juillet 2017 entre le Crous de Créteil et le Cnous ;

DECIDE

Article unique : Monsieur Alexandre Aumis, Directeur de la Centrale d'achats du réseau des Crous est autorisé, pour les questions relevant de la Centrale d'achats, à :

- Signer les convocations et ordres de mission ;
- Signer la correspondance générale et les documents ;
- Signer et émettre les bons de commandes relatifs à des dépenses de fonctionnement ou de matériel d'une valeur unitaire inférieure à 600 euros HT, dans la limite d'un montant de 6000 euros HT ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, toute décision concernant leur avenant ainsi que les transactions ;
- Attester des états de frais de déplacement ;
- A attester le service fait des factures.

Fait à Vanves, le

La présidente du Cnous

Dominique MARCHAND

280510

Signature de l'intéressé